

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°04/2019 de la séance du
Lundi 17 juin 2019 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. Pascal Mason
Présents : 26 membres
Excusés : 7 membres
Mmes/MM. : B.Jouvel, A. Di Perri Santo, P. Guillaume, L. Mareda, J. De Rham, A. Sandmeyer et S. Welle
Absents : 1 membre
Mmes/MM. : J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2019 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un Conseiller
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
 - a. Rapport d'activités 2018 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°04/2019)
6. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'571.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Roches-de-Naye (préavis N°09/2019), déposé par la voie de l'urgence
7. Rapport des commissions :
 - a. Relatif à la gestion et comptes 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°07/2019)
 - b. Relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis N°08/2019)
 - c. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2018 (préavis N°03/2019) et au rapport de gestion 2018 (préavis N°04/2019)

- d. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, et la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis N°06/2019)
 - e. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'571.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Roches-de-Naye (préavis N°09/2019), déposé par la voie de l'urgence
- 8. Nomination du bureau du Conseil communal
 - a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
 - 9. Nomination de la commission de gestion et des finances (7 membres)
 - 10. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Mason, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

M. le Président, P. Mason, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Mason, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. le Président, P. Mason, annonce la démission de Cyril Teklits et indique qu'il convient donc de procéder à l'assermentation de Stéphane Thélin.

L'assemblée se lève.

M. le Président, P. Mason, procède à la lecture du serment.

S. Thélin lève la main droite et dit « je le promets ».

Applaudissements de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2019

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

O. Gasser indique qu'en page 7, dans sa réponse, il s'agit de la variante où on ne poserait que les canaux.

A. Rey Lescure revient sur l'avant-dernier paragraphe de la page 4 et précise qu'il s'agit de la Confrérie des Vignerons et non de la Fête des Vignerons.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019 est accepté.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, P. Mason, revient sur les votations du 19 mai dernier et indique les résultats :

Objet n°1 – Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Acceptée avec : 181 - OUI – contre 38 - NON

Sur le plan national, la réforme a été acceptée avec 66.38 % de OUI

Objet n°2 – Directive de l'UE sur les armes

Acceptée avec : 167 - OUI – contre 52 - NON

Sur le plan national, la réforme a été acceptée avec 63.74 % de OUI

Le taux Participation était de 44,27%

M. le Président, P. Mason, précise que tous les Conseillers ont reçu un courrier de la Municipalité, daté du 29 mai 2019, concernant la nouvelle politique de stationnement sur la Commune de Veytaux. Il rappelle que la nouvelle réglementation est applicable depuis le 1^{er} juillet 2019.

M. le Président, P. Mason, indique avoir transmis aux Conseillers un courrier de M. Clément Toluoso, Conseiller communal de Vevey, concernant la Création d'une association intercommunale des transports publics sur la Riviera. Il précise que c'est à titre informatif. Si quelqu'un ne l'avait pas reçu, nous pouvons lui transmettre une copie par courrier.

M. le Président, P. Mason, informe les Conseillers qu'il a reçu ce jour au courrier des VMCV. Il procède à la lecture du courrier. Des copies seront disponibles à la fin de la séance.

J.-L. Puenzieux demande de qui émane cette lettre.

M. le Président, P. Mason, répond que l'information vient d'arriver et que le document ne fait pas partie du powerpoint de présentation. Ce courrier vient des VMCV. M. Toluoso a interpellé le Conseil d'Etat pour la création d'une association. Il n'y a pas de lien entre ces deux courriers.

M. le Président, P. Mason, indique que le 8 août 2019 aura lieu la journée de la Riviera à la Fête des Vignerons. Ils cherchent encore des bénévoles. Un courrier est disponible à la fin de la séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a une communication de sa part et une de M. Andler.

Ph. Andler revient sur la question d'Aline Sandmeyer concernant l'éclairage public dans le Village. Il a fait le tour du Village de nuit et a constaté que quatre zones méritent d'être revues, notamment celle de l'ancienne place de lavage. Les travaux y débiteront d'ici la fin de l'année. Sur la parcelle 147, au-dessus du cimetière, il y a une mise à l'enquête pour un projet immobilier. La Municipalité va attendre cette mise à l'enquête pour voir ce qui sera effectivement nécessaire. Au Chemin des Viaducs, il y a eu des constructions, mais pas d'éclairage jusqu'en haut. Il n'y a pas eu de demande spécifique dans ce sens. Le chemin sera éclairé par deux ou trois candélabres. Il n'y a plus d'éclairage après la marbrerie. A la Rue du They, un éclairage plus conséquent sera installé devant le passage pour piétons. Celui qui se situe plus bas sera peut-être supprimé. Dans le reste du Village, il a constaté un éclairage suffisant. Il a constaté une légère pollution lumineuse devant certains immeubles, mais avec le passage aux ampoules led, cela devrait s'améliorer. Il a constaté qu'il y a parfois une zone d'ombre entre deux lampadaires. Là encore, avec le passage aux ampoules led, la situation devrait s'améliorer.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, rappelle que tous les points susmentionnés concernant les éclairages devront être votés par le Conseil communal et que tout ne pourra pas être entrepris d'un coup.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'à chaque Conseil communal, elle donne des informations sur le projet de fusion avec la Commune de Montreux. Depuis la dernière séance, il n'y a pas eu d'avancée. Elle a fait un courrier à Mme Mettraux qui a répondu que l'Etat de Vaud ne pourra se prononcer qu'avec l'aide d'un budget. Les deux exécutifs doivent procéder à un appel d'offres. Il y a un rendez-vous de fixé avec la Municipalité de Montreux le 1^{er} juillet 2019. Il y sera abordé les points recommandés par Mme Mettraux. Elle donnera de nouvelles indications après les vacances estivales.

a) RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (SAI) (COMMUNICATION N°04/2019)

6. DEPOT DE PREAVIS

- a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 10'571.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE REMONTEES MECANIQUES DES ROCHERS-DE-NAYE (PREAVIS N°09/2019), DEPOSE PAR VOIE DE L'URGENCE**

M. le Président, P. Mason, précise que ce préavis sera traité au point 7e) ci-après.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

- a) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2018 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°07/2019)**

M. le Président, P. Mason, prie la rapporteuse, K. Armstrong, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J.-F. Pilet indique qu'il est étonné qu'il y a des informations sur le 2M2C dans le rapport 2018, alors que cela concerne 2019.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que c'était un sujet d'actualité au moment de la séance. La CIEHL a été approchée pour traiter de cela.

J.-F. Pilet considère que la question « A quoi sert la CIEHL » revient sur le tapis.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec une voix contre et trois abstentions, le préavis est accepté par 23 voix.

- b) RELATIF AUX COMPTES 2018 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°08/2019)**

M. le Président, P. Mason, prie la rapporteuse, V. Wicht, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J.-F. Pilet se dit étonné que le plus gros contributeur n'ait pas été représenté lors de la séance.

V. Wicht répond que l'un des commissaires avait une autre séance.

J.-F. Pilet constate qu'il s'agissait juste d'une remarque.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec une voix contre et trois abstentions, le préavis est accepté par 23 voix.

c) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2018 (PREAVIS N°03/2019) ET AU RAPPORT DE GESTION 2018 (PREAVIS N°04/2019)

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, J. Raemy, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté par 26 voix.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, remercie la Commission de gestion pour son travail.

d) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 222'000.- TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS D'ETUDES PERMETTANT DE CHIFFRER LE PRIX DU RENOUELEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS, ET LA CREATION D'UN CHEMIN FORESTIER AU LIEU-DIT « LES EVUEZ » (PREAVIS N°06/2019)

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, P. Ruch, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

P. Ruch précise que ce qui a été déterminant est la création d'une carte des dangers. L'enjeu est de taille, car il s'agit de zones de danger en cas d'intempéries. Le préavis concerne l'étude permettant de chiffrer les coûts. Un préavis suivra l'année prochaine en ce qui concerne les travaux à effectuer.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 10'571.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE REMONTEES MECANQUES DES ROCHERS-DE-NAYE (PREAVIS N°09/2019), DEPOSE PAR VOIE DE L'URGENCE

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, J. Grandchamp, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

I. Rinaldi rappelle que les installations fonctionnent avec des bénévoles. Il remercie donc le Conseil communal pour le message qu'il leur envoie.

8. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) PRESIDENCE ET DEUX VICE-PRESIDENTS

M. le Président, P. Mason, propose John Grandchamp en tant que Président :

« Bien que tout le monde le connaisse, il est difficile de le présenter.

Lorsque je lui ai demandé quelques mots sur son parcours professionnel - ses études - ses activités, j'ai été stupéfait du nombre de casquettes qu'il a portées.

Je résume - Si actuellement John Grandchamp est encadrant dans une fondation spécialisée dans la réinsertion, il a aussi été **gérant de bar et de restaurant, directeur logistique, chef d'exploitation** pour des entreprises de ventes, mais aussi **instructeur militaire, responsable de team portfolio management, agent bancaire** pour l'OMS et **agent au sol** pour **Swissair**.

Par ailleurs, John Grandchamp est également **océanographe** avec une licence obtenue à l'université de South Wales.

Membre du Conseil communal de longue date, puisqu'il est dans sa 4^{ème} législature, il connaît très bien Veytaux et occupe actuellement la présidence de **Pro Veytaux**.

Encore une chose, et non des moindres, John est grand-père depuis l'année passée, d'un petit ARHYS.

C'est donc avec grand plaisir que je vous propose John Grandchamp pour le poste de Président et que je ne peux que recommander vivement à vos suffrages ».

M. le Président, P. Mason, procède à l'élection du Président par bulletin secret.

Bulletins distribués : 27

Bulletins rentrés : 27

Blanc : 1

J. Grandchamp : 26

J. Grandchamp est élu par 26 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

J. Grandchamp remercie les Conseillers pour leur confiance. Il se réjouit de retrouver tout le monde lors de la prochaine législature.

M. le Président, P. Mason, propose Pascal Ruch en tant que 1^{er} vice-président :

« Né en 1968, Pascal Ruch a grandi à Lausanne où il a effectué l'ensemble de sa scolarité et de ses études.

Après une maturité classique, il a suivi des études de théologie à l'Université de Lausanne.

Licence en poche, il a poursuivi en s'engageant durant 3 ans comme pasteur stagiaire, puis pasteur auxiliaire au sein de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud.

Un changement de cap l'a ensuite orienté dans le domaine du travail socio-éducatif, d'abord dans un centre pour requérants d'asile, puis dans une structure pour personnes concernées par des difficultés psychiatriques.

Il est domicilié à Veytaux depuis environ une vingtaine d'année et y apprécie son calme, la bonne entente en général entre les citoyens et le décor privilégié dans lequel se situe «ce grand village». Quelques coups de mains donnés au cours de l'année aux manifestations de Pro Veytaux lui permettent de répondre à la chance d'habiter dans cet espace et cette entité.

Il est entré au conseil communal en fin de la législature 2006-2011. Il a été membre de la commission de la CIEHL durant 4 ans. Il a également fait partie de la commission de gestion et des finances durant 3 ans dont deux comme président.

Participer au conseil communal lui donne l'occasion de découvrir de près les rouages du système démocratique à l'échelon d'une commune, d'approcher toutes sortes de domaines concrets et nécessaires à son bon fonctionnement et bien sûr de pouvoir exprimer une opinion et la confronter dans un cadre qui assure la liberté et la diversité d'expression !

Enfin, une pensée, mais qui n'est pas de Pascal..., puisqu'attribuée à Albert Einstein, et qui est un clin d'oeil à son moyen de locomotion préféré :

« La vie, c'est comme monter à bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ! » Pascal Ruch ».

M. le Président, P. Mason, procède à l'élection du 1^{er} vice-président par bulletin secret.

Bulletins distribués : 27

Bulletins rentrés : 27

Blanc : 1

P. Ruch : 26

P. Ruch est élu par 26 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, P. Mason, propose Diana Holland en tant que 2^{ème} vice-présidente :

« **Diana Holland** est Suisse

Née à l'Hôpital de Sion, en 1946 elle a fait sa scolarité primaire en deux langues.

Pendant son adolescence, comme il était de coutume dans sa famille, elle étudia dans un Pensionnat, celui des Sœurs de St Joseph d'Annecy, où elle y fit une l'école de commerce.

Déjà pendant son enfance elle aimait prendre soin des autres et panser les animaux blessés, surtout les oiseaux.

Les pattes cassées, recevaient des attelles faites de branches de bois qu'elle ficelait autour de la patte, puis fixait le tout avec de la farine et de l'eau en guise de plâtre

Cette propension à soigner, l'amena à un cursus professionnel de soin médical à la personne

Elle débuta avec la réhabilitation physique, la physiothérapie, puis se spécialisa en néonatalogie avec le Professeur Prod'hom de Lausanne puis à la psychopédagogie obstétricale avec Dr Aguirre de Carcer à Madrid

Elle rencontra en 1970 des personnalités de la psychothérapie analytique le Dr Roland Cahen, ainsi que Dr Jacques Donnars psychosomaticien – les Dr Max Luscher, Marshal Rosenberg et bien d'autres, qui influencèrent ses études et sa direction professionnelle de thérapeute psychocorporelle.

Elle pratiqua dans le cadre hospitalier universitaire vaudois, au CHUV, puis en cabinets de groupe et finalement dans son propre cabinet en ville de Lausanne

Elle détient plusieurs autres diplômes, certificats et formations notamment – la systémique familiale – le coaching pour sportifs d'élite et même une licence-patente de Gastro-Vaud faite en 2011

Diana Holland parle plusieurs langues, aime élargir son champ de connaissances et SURTOUT reste enseignant.

Sa vie à Veytaux

Dès leur arrivée dans village de Veytaux, il y a 6 ans, son époux et elle-même apprécièrent la structure agréable, encore humaine et de proximité de la Commune.

Ils s'occupent bénévolement de « Wings » une association à but non lucratif, qui aide les femmes en difficultés. D'autre part, ils sont collaborateurs d'une association pour séminaires de communication et d'approfondissement de la relation destinés aux couples hommes -femmes.

Ils sont grands-parents, avec une jolie troupe de 13 petits-enfants et ils aiment beaucoup voyager.

Ses activités sportives

Après le ski, le cheval, la marche en montagne, la plongée sous-marine – Diana fit sa licence de pilote d'avion il y a 22 ans de cela.

En 2003 fonde avec deux autres aviatrices et amies, la première Association Suisse de Femmes Pilotes.

En 2009 elle est nommée Présidente de la Fédération Européenne de Femmes Pilotes et elle représente toujours la Suisse dans le comité de la même Fédération Européenne

Elle collabore également avec la FAI (fédération mondiale des sports de l'air) et est aussi membre Ninety Nines (99's) Association américaine de femmes pilotes

Ses hobbies

Gourmande elle aime cuisiner de bons petits plats et recevoir à sa table. Elle aime également faire la cueillette des plantes sauvages comestibles et les champignons. Elle apprécie tout particulièrement le vin rouge ... du bon vin rouge !

Par ailleurs, elle aime la musique, spécialement la musique classique, ainsi que la danse.

Diana Holland espère montrer son intérêt à la vie citoyenne de notre Commune **en se portant candidate et s'enthousiasme** déjà à collaborer activement pour le service à notre population, au plus proche de sa conscience ».

M. le Président, P. Mason, procède à l'élection de la 2^{ème} vice-présidente par bulletin secret.

Bulletins distribués : 27

Bulletins rentrés : 27

Blancs : 3

D. Holland : 24

D. Holland est élue par 24 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

b) DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS

M. le Président, P. Mason, propose S. Welle et J. Escalera Lopes en tant que scrutateurs.

S. Welle et **J. Escalera Lopes** sont élus par acclamation.

M. le Président, P. Mason, propose S. Teklits et J. De Rham en tant que scrutateurs suppléants.

S. Teklits et **J. De Rham** sont élus par acclamation.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (7 MEMBRES)

M. le Président, P. Mason, passe la parole à I. Rinaldi.

I. Rinaldi précise qu'il y a une tradition de faire une fois par année une visite des alpages vers les Rochers-de-Naye pour découvrir le territoire. Pour la commission sortante, il y a eu plusieurs dates de proposées, mais aussi plusieurs reports. La date fixée est le 22 juin 2019. En accord avec le Président de la commission actuelle, les anciens membres et les nouveaux peuvent participer à cette sortie.

M. le Président, P. Mason, indique que nous passons maintenant à une partie un peu plus complexe, compliquée et peut-être embarrassante. Il rappelle que la commission est actuellement composée de Julien Raemy, Jean-Luc Puenzieux, Jean-François Pilet, Stéphane Teklits, Tulay Küncekli Cagin, Christine Khrissy Clément et Diana Holland.

M. le Président, P. Mason, précise qu'il a reçu les démissions de Julien Raemy, Jean-Luc Puenzieux, Jean-François Pilet, Stéphane Teklitse et Tulay Küncekli Cagin. Il convient donc d'élire cinq nouveaux membres.

M. le Président, P. Mason, informe qu'il n'a pas eu de succès avec ses sollicitations par courrier électronique. Il attend volontiers des vos propositions spontanées. Ce n'est pas le cas.

M. le Président, P. Mason, indique que le Bureau a établi une liste de « volontaires », soit

- Bernard Jouvel, lequel est absent ce soir, mais qui s'était proposé.
- Michael Pfaff
- Stéphane Thélin
- Diana Holland
- Khrissy Clément
- Olivier Gasser
- Pascal Mason

J.-L. Puenzieux signale que la commission de gestion est extraordinaire. Il s'agit de la commission la plus intéressante et la plus importante. Elle permet de s'approcher de la Municipalité et de connaître le travail fait. Il pense que c'est bien que les nouveaux se portent volontaires, mais il considère que certains « anciens membres » devraient se porter candidats pour qu'il y ait une « rondeur » à cette commission.

M. le Président, P. Mason, remercie J.-L. Puenzieux pour son intervention.

M. le Président, P. Mason, indique qu'il se porte candidat.

M. le Président, P. Mason, précise qu'il manque encore une personne. Il considère qu'il devrait s'agir d'une personne avec de l'expérience, pour guider la commission. Il demande à O. Gasser.

O. Gasser indique qu'il accepte de faire partie de cette commission.

M. le Président, P. Mason, procède à la nomination de la commission de gestion et des finances par bulletin de liste.

Bulletins distribués : 27

Bulletins rentrés : 27

Diana Holland : 25

Christine Clément : 24

Bernard Jouvel : 26

Michael Pfaff : 25

Stéphane Thélin : 25

Olivier Gasser : 24

Pascal Mason : 26

Voix éparses : 2

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, P. Mason, précise que la nouvelle commission peut se retrouver avec I. Rinaldi en fin de séance.

10. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J. Grandchamp indique que demain soir à 20h00 aura lieu le concert de l'Echo des Alpes sur la Place du Village.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, P. Mason, conclut :

« Il est temps pour moi de conclure par

Le mot du Président

Cette année politique n'a pas été une année des meilleurs crus – bien que "Année célébrant les Vignerons" – au vu du nombre de préavis (14), mais qui aura quelque peu divisé nos concitoyens, l'espace d'une votation communale.

J'ai vécu une première séance assez caustique et délicate, durant laquelle se sont mêlés quasiment tous les cas de figure, que l'on peut rencontrer lors d'une séance de Conseil communal – Motion / Amendement / Rapport de minorité et rapport de majorité – Démission d'un Conseiller municipal → Et je vous en remercie !!!

Je tiens à remercier, pour ma toute dernière séance en tant que président de notre belle - et encore indépendante - commune de Veytaux,

- Mes voisins et amis, Evelyne et Denis Theubet, pour leur accueil chaleureux il y a plus de dix ans de cela et leur amitié !
- M. le Municipal – Arnaud Rey-Lescure – pour m'avoir incité et encouragé à rejoindre ce conseil communal
- M. Jean-François Pilet, pour m'avoir proposé au poste de Vice-Président, sans oublier bien sûr une place de choix au sein du comité d'organisation de la seule et unique FEVI – la FEVI18, notre dernière fête au Village
- Mme Anne Puenzieux, « ma » précieuse secrétaire durant ces 12 mois, et je lui remets ces quelques fleurs
- Mme Bernadette Menetrey, notre agréable, bienfaitante et tellement disponible secrétaire municipale, pour son sourire et ses inestimables conseils, et je lui remets ces quelques fleurs
- Notre cher et estimé Huissier – Michel Blum – pour son sourire et ses présences aux votations et autres séances du bureau.
- L'ensemble des membres du bureau, bien qu'on ne ce soit pas beaucoup rencontrés pendant cette année (quelques économies pour la Commune)
- Merci à la Municipalité avec qui, j'ai eu des rapports directs (*surtout en présence du Conseil*) et courtois tout au long de cette année politique. L'entente entre l'exécutif et le législatif est indispensable pour le bon équilibre et l'harmonie de notre commune et de nos concitoyens
- Ainsi qu'à vous Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, pour m'avoir accordé votre confiance tout au long de ces 12 mois et m'avoir permis de mieux comprendre certains rouages – pas tous ... – de la vie politique de Veytaux.

Je me réjouis maintenant de pouvoir retourner parmi vous et, fort de cette expérience, de pouvoir participer plus activement aux débats et je vous encourage, vous qui n'oser peut-être pas encore vous mettre en avant ou prendre la parole, à vous exprimer et plus vous engager pour les commissions futures.

Voilà, je ne vais pas vous retenir plus longtemps, car le temps qui nous est imparti est compté ... et on me dit dans l'oreillette que le blanc se réchauffe alors je clos cette séance, il est 21h34. Je vous souhaite à toutes et tous un magnifique été et vous donne rendez-vous le lundi 9 septembre 2019 ici même - à 20h00 ».

M. le Président, P. Mason, précise qu'un apéritif offert par la Municipalité suivra cette séance.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, remercie le Président pour la façon dont il a mené les débats. Elle remercie les Conseillers communaux de s'intéresser et de s'investir à la cause de Veytaux. Elle félicite le nouveau président. Elle souhaite à tous les Conseillers un très bel été et une belle Fête à Vevey. Il faut savourer la Riviera et savoir en profiter. Elle remercie les Municipaux de se mettre à disposition des commissions et de s'investir pour notre belle Commune. Elle a le plaisir de retrouver tous les Conseillers autour du verre de l'amitié.

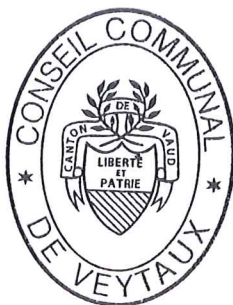
M. le Président, P. Mason, remercie et clôt la séance, il est 20h57.

Prochaines séances du Conseil

9 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2019

Le Président

P. Mason



La Secrétaire

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 17 juin 2019